



COMPTE-RENDU CTA du 2 avril 2015

Le CTA de ce jour était reconvoqué sur les **règles académiques du mouvement 1^{er} degré** suite au vote contre unanime des organisations syndicales lors de la précédente instance. La FSU nous avait fait connaître son intention de ne pas siéger le Recteur n'étant jamais présent lors des deuxièmes séances et le projet présenté étant le même.

A l'UNSA Education, nous avons siégé profitant de la dernière instance de dialogue académique pour continuer à argumenter contre le point majeur de désaccord : **les profilages à outrance dans le 1^{er} degré**. Nous avons fait ce choix :

- pour porter la parole des personnels que nous représentons jusqu'au bout
- pour donner du poids à la démarche intersyndicale nationale qui se met en place (un courrier commun sur le mouvement 1er degré à Bordeaux est adressé à la ministre par les trois organisations signataires de la pétition SE-Unsa, Snuipp et FO, signé par les trois secrétaires généraux nationaux).
- parce qu'une deuxième instance ne répond pas aux règles du quorum et est réputée s'être tenue même si aucun représentant ne siège.

L'UNSA Education a donc siégée seule (la FSU et FO étant absents).

En réponse à notre déclaration préalable (voir PJ), **concernant les assistants sociaux**, la secrétaire générale a indiqué que l'Académie de Bordeaux ne manquait pas de porter les besoins des services sociaux auprès du Ministère et qu'elle continuerait.

Concernant les règles du mouvement académique du 1^{er} degré, la DRH a rappelé la volonté de cadrage du Recteur mise en place depuis 3 ans par l'harmonisation des règles des barèmes départementaux. Le calendrier est resté à l'appréciation des départements pour permettre à un gros département comme la Gironde de ne pas être contraint dans un temps trop serré au regard du nombre de personnels concernés. Elle a ensuite présentée la nouveauté 2015 avec le profilage des :

- plus de maîtres que de classes
- postes de direction d'une demi-décharge et plus
- postes REP+

Le Recteur avait indiqué précédemment que les profilages répondaient à 2 objectifs :

- mettre en adéquation les compétences et les postes
- n'avoir que des volontaires sur ces postes

Concernant les postes de direction, l'UNSA Education a demandé si les services de l'Académie de Bordeaux avaient dû intervenir de façon significative en nombre pour inadéquation au poste.

La DRH a répondu par la négative pour le nombre en citant juste quelques cas en Dordogne, en ajoutant que chaque situation était significative dans sa problématique.

Nous avons indiqué que le profilage n'empêcherait pas ces quelques cas, en prenant exemple sur le mouvement des chefs d'établissement, entièrement profilé et qui fait face aussi à quelques cas significatifs d'inadéquation.

L'UNSA Education a, à nouveau, insisté sur la remise en cause des certifications déjà mises en place (comme la liste d'aptitude à la direction d'école, ...) et sur le non sens de reprofiler après.

Concernant le dispositif « plus de maîtres que de classes », nous avons également demandé si des dysfonctionnement avaient été constatés dans l'Académie de Bordeaux. Là encore, réponse négative.

La SG a indiqué que le dispositif avait démarré et que les équipes et les projets avaient été accompagnés dans la bienveillance. Elle justifie le profilage car le dispositif va s'accroître.

A l'UNSA Education, nous défendons la poursuite de l'accompagnement bienveillant : le barème doit être l'unique élément d'affectation et à charge de l'administration d'informer, former et accompagner les enseignants à la spécificité de certains postes. Le « plus de maîtres ... » est un projet porté par les équipes en place comme indiqué dans la circulaire nationale : « Un engagement des équipes enseignantes constitue le corollaire à la réussite du projet ». Le conseil des maîtres fera une proposition à l'IEN d'un membre de l'équipe pour occuper cette fonction.

La DRH a indiqué qu'un membre de l'école pouvait postuler sur le poste à profil.

Au deuxième objectif du Recteur sur l'importance d'être volontaire sur ces postes, nous avons rappelé que d'autres solutions, dans le cadre du mouvement, étaient possibles pour n'affecter que des volontaires, ce qui va dans le bon sens.

La SG a soumis le même projet au vote

VOTE unanime contre (UNSA Education)

Nous sommes ensuite intervenus pour rappeler notre mandat : **pas d'établissement sans CPE** et soutenir les établissements de Pellegrue, La Coquille et Mareuil en rappelant leurs problématiques et difficultés.

La SG a indiqué qu'ils avaient reçu les collègues, que le Recteur avait rappelé les mesures d'équité. Ces établissements ont été renforcés d'1/2 AED. Le Recteur est prêt à abonder en moyens pédagogiques par rapport à leurs spécificités (besoins FLE, ...)